PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

GROUPE SOFEMO

Société anonyme au capital de 11 050 000 €.
Siège social : 34, rue du Wacken, 67000 Strasbourg.
339 943 680 R.C.S. Strasbourg.

Comptes annuels 2008 approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2009.

1. — Bilan.

(en euros).

Actif	31. 12. 2008	31. 12. 2007
Caisse, banques centrales, Banque Postale	0,00	383,00
Créances sur les établissements de crédit	116 051 807,53	60 063 029,32
Créances sur la clientèle	536 570 339,24	431 662 214,41
Immobilisations incorporelles	478 610,73	479 130,15
Immobilisations corporelles	373 295,21	412 579,74
Autres actifs	10 026 295,71	6 441 291,49
Comptes de régularisation	4 984 393,09	3 920 949,34
Total de l'actif	668 484 741,51	502 979 577,45

Passif	31. 12. 2008	31. 12. 2007
Dettes envers les établissements de crédit	619 882 853,22	457 343 864,09
Comptes créditeurs de la clientèle	3 703,66	6 169,73
Autres passifs	11 392 527,65	9 844 280,24
Comptes de régularisation	8 745 390,53	9 426 189,25
Provisions	1 423 609,59	950 077,55
Provisions réglementées	13 300,00	8 507,00
Capital souscrit	11 050 000,00	11 050 000,00
Primes de fusion / d'émission	6 653 509,72	6 653 509,72
Réserves	6 813 572,33	5 063 572,33
Report à nouveau	6 313,79	4 033,88
Résultat de l'exercice	2 499 961,02	2 629 373,66
Total du passif	668 484 741,51	502 979 577,45

Hors bilan	31. 12. 2008	31. 12. 2007
Engagements donnés		
Engagements de financement	56 554 278,42	36 091 700,83

II. — Compte de résultat.

(En euros).

Compte de résultat	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	33 737 997,25	26 386 055,81
Intérêts et charges assimilées	20 142 586,47	14 336 784,16
Commissions (produits)	17 979 861,89	14 987 558,32
Commissions (charges)	4 759 687,37	4 568 179,55
Autres produits d'exploitation bancaire	324 908,24	374 361,03
Autres charges d'exploitation bancaire	99 153,55	145 866,15
Produit net bancaire	27 041 339,99	22 697 145,30
Charges générales d'exploitation	14 968 214,43	13 563 673,97
Dotations aux amortissements & aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	131 062,60	132 190,59
Résultat brut d'exploitation	11 942 062,96	9 001 280,74
Coût du risque -/+	-7 910 992,65	-4 945 150,21
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-16 256,29	5 132,13
Résultat courant avant impôt	4 014 814,02	4 061 262,66
Impôt sur les bénéfices	1 510 060,00	1 423 382,00
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées -/+	-4 793,00	-8 507,00
Résultat net	2 499 961,02	2 629 373,66

III. — Affectation du résultat.

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration d'affectation du bénéfice net de 2 499 961,02 euros, augmenté du report à nouveau antérieur de 6 313,79 euros, soit un montant disponible de 2 506 274,81 euros de la manière suivante :

- à titre de dividende 1,21 euros revenant à chacune des 690 625 actions composant le capital social, soit une distribution totale de 835 656,25 euros,
- à la réserve facultative, soit 1 669 000,- euros,
- au report à nouveau, soit 1 618,56 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué
2005	1,34 €
2006	1,26 €
2007	1,27 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

IV. — Notes annexes aux comptes annuels 2008.

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Les comptes de la société SOFEMO sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règles édictées, selon le cas, soit par le Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), soit par le Comité de la réglementation comptable (CRC).

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :
- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

La présentation des comptes annuels obéit aux prescriptions du règlement n° 2000/03 du Comité de la réglementation comptable.

Note n° 1.1 Evaluation des créances et dettes.

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquelles elles se rapportent.

Note n° 1.2 Créances douteuses.

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par provision à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

Le règlement CRC 2002/03 requiert une couverture par provision telle que couvrant la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. L'effet de l'actualisation peut n'être constaté que s'il est significatif, ce qui n'est pas le cas à la Sofemo, compte tenu des caractéristiques des recouvrements opéré par la société.

Conformément au règlement CRC n° 2002/03 modifié par le règlement CRC n° 2005/03, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ». Ce processus est automatisé et la faculté de dérogation à ce principe introduite par l'avis n° 2003/G du 18 décembre 2003 du Comité d'urgence du CNC n'est pas utilisée. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement CRC 2002/03 modifié par le règlement CRC n° 2005/03 prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marchés sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

Note n° 1.3 Immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériels de transport et de mobiliers de bureau. Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur leur durée probable d'utilisation. Ainsi, le matériel de transport est amorti sur une durée de quatre ans et le mobilier de bureau sur une durée de huit ans. L'application du règlement CRC 2002-10 est sans incidence à la Sofemo.

Note n° 1.4 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail.

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n° 2003-R01 du Conseil National de la comptabilité.

Régimes de retraite des employés.
Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la SOFEMO bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance.

Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches salariales B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées.
En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail.
Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie d'assurance "Assurances du Crédit Mutuel". Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

La loi du 21 août 2003 sur les retraites a modifié les conditions de départ en retraite. Les mises en retraite des salariés à l'initiative de l'entreprise sont possibles jusqu'à la fin de l'année 2009. Les modifications qui en découleront n'entraîneront pas d'effets significatifs sur le niveau des engagements et sur les comptes annuels.

Note n° 1.5 Provisions pour risques et charges.

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net.

La SOFEMO peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Note n° 1.6 Impôt sur les bénéfices.

Le poste "Impôt sur les bénéfices" comprend :

- l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, majoré des contributions additionnelles ;
- les éventuelles dotations et reprises de provisions pour risques et charges se rapportant aux éléments précédents ;
- en cas de report en arrière des déficits fiscaux, le produit lié à la constatation de la créance sur le Trésor Public.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable.
Les provisions pour impôts sont calculées selon la méthode du report variable, en intégrant les contributions additionnelles en fonction des échéances concernées. Il n'est fait aucune compensation avec d'éventuelles créances sur le Trésor.

Note n° 1.7 Consolidation.

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe.

2. — Notes annexes au bilan 2008.

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

2.1 Mouvements ayant affectés les postes de l'actif immobilisé.

	Valeur brute 01.01.08	**Acquisitions**	**Cessions**	**Transferts**	**Valeur brute 31.12.08**
Immobilisations incorporelles	47				47
Immobilisations corporelles					
Valeur brute	685	111	-71		725
Valeur brute	732	111	-71	0	772

2.2 Amortissements et provisions sur actif immobilisé.

	Amortissements 01.01.08	**Dotations**	**Reprises**	**Amortissements 31.12.08**
Immobilisations incorporelles	26	5		31
Immobilisations corporelles				
Amortissements	272	127	-47	352
	298	132	-47	383

2.3 Ventilation des créances sur la clientèle.

	Prêts	**Créances rattachées**	**Total**
Crédits de trésorerie	524 072	1 371	525 443
. Paiements en 3 ou 4 fois	17 574		
. Paiements en 5 ou 10 fois	38 859		
. Crédits - vendeurs	454 444	1 371	
. Prêts personnels	10 200		
. Autres crédits de trésorerie	2 995		
Autres crédits	352		352
Créances douteuses nettes	12 730	-1 955	10 775
Totaux	537 154	-584	536 570

Répartition par catégorie sociales (hors créances rattachées)	**Particuliers**	**Entrepreneurs individuels**	**Sociétés non financières**	**Total Crédits**
Crédits de trésorerie Résidents	494 108	26 805	2 576	523 489

Crédits de trésorerie Non - Résidents	104	31		135
Autres crédits de trésorerie	2 755			2 755
Créances douteuses nettes	10 519	233	23	10 775
Totaux	507 486	27 069	2 599	537 154

2.4 Ventilation des risques sur la clientèle.

	Encours bruts	Provisions	Encours nets	Taux de provisions
Encours douteux & compromis	5 810	2 993	2 817	52%
Encours contentieux	32 548	24 591	7 957	76%
Ancien stock	436	435	1	100%
Totaux	38 794	28 019	10 775	72%

2.5 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle.

Actif	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	Total
Créances sur les établissements de crédit						
A vue	115 431					115 431
Créances sur la clientèle						
Autres concours à la clientèle	66 705	77 868	199 059	191 567	1 371	536 570
Totaux	182 136	77 868	199 059	191 567	1 371	652 001

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables dans le délai le plus éloigné.

Passif	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	Total
Dettes envers les établissements de crédit						
A vue	36 563					36 563
A terme	280 500	66 000	169 500	59 500	7 698	583 198
Autres dettes	121					121
Comptes créditeurs de la clientèle	4					4
Totaux	317 188	66 000	169 500	59 500	7 698	619 886

2.6 Ventilation du poste "Réserves".

	2008	2007
Réserve légale	1 105	1 105
Réserves statutaires et contractuelles	5 709	3 958
Total	6 814	5 063

2.7 Intérêts courus à recevoir ou à payer.

	2008	2007
Actif	**Intérêts courus à recevoir**	
Créances sur la clientèle		
Autres concours à la clientèle	1 371	1 094
Passif	**Intérêts courus à payer**	
Dettes envers les établissements de crédit		
A terme	7 698	5 314

2.8 Postes "Autres actifs" et "Autres passifs".

	2008	2007
Autres actifs		
Débiteurs divers	10 026	6 441
Autres passifs		
Créditeurs divers	11 393	9 844

2.9 Comptes de régularisation.

Actif	2008	2007
Comptes d'encaissement	87	113
Charges constatées d'avance	147	253
Produits a recevoir	1 698	811
Comptes de régularisation divers	3 053	2 744
Total	4 985	3 921

Passif	2008	2007
Produits constatés d'avance	4 905	4 994
Charges à payer	3 619	3 521
Comptes de régularisation divers	221	911
Total	8 745	9 426

2.10 Provisions

	2008	2007
Autres provisions pour risques & charges diverses	1 424	950
. Provisions relatives à des charges imputables sur l'exercice mais non encore réalisées		

3. — Notes annexes au hors bilan.

3.1 Engagements donnés.

	2008	2007
Engagements donnés en faveur de la clientèle	56 554	36 091

4. — Notes annexes au compte de résultat.

4.1 Produits et charges d'intérêts.

	2008	2007
Produits sur opérations avec les établissements financiers	496	419
Produits sur opérations avec la clientèle	33 632	26 340
Charges sur opérations avec les établissements financiers	-20 143	-14 337
Dotations / reprises de provisions relatives aux intérêts	-390	-373
Marge financière	13 595	12 049

4.2 Commissions sur produits avec la clientèle.

	2008	2007

Commissions de garantie du paiement en P3P4	5 039	4 920
Commissions de garantie du paiement en P5P10	3 594	3 248
Commissions, indemnités et autres frais de dossiers	3 398	2 585
Commissions sur autres prestations de services financiers	185	140
Commissions sur apport de dossiers	268	254
Autres produits divers	832	728
	13 316	11 875

4.3 Autres produits d'exploitation et commissions.

	2008	**2007**
Commissions et autres produits ACM	4 770	3 328
Commissions droit d'utilisation PNF	1	3
Autres produits et/ou sur exercices antérieurs	217	156
	4 988	3 487
Total commissions et autres produits d'exploitation	18 304	15 362

4.4 Commissions charges avec la clientèle.

	2008	**2007**
Commissions d'apport de dossiers & autres commissions	4 034	3 919
Autres charges sur moyens de paiement	725	649
	4 759	4 568

4.5 Autres charges d'exploitation bancaire.

	2008	**2007**
Charges diverses d'exploitation bancaire	99	146
Total commissions et charges d'exploitation	4 858	4 714

4.6 Frais de personnel.

	2008	**2007**
Salaires et traitements	3 869	3 473
Charges de retraite	451	373
Autres charges sociales	1 289	1 223
Intéressement et participation des salariés	149	459
Impôts, taxes et versements assimilés	617	490
Autres charges de personnel refacturées	443	437
Totaux	6 818	6 455

Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (DIP) prévu par les articles L933-1 à L933-6 du Code du travail sont de 7 838 heures.

4.7 Autres frais administratifs.

	2008	**2007**
Locations et charges locatives	387	320
Prestations entre sociétés du groupe	366	339
Voyages et déplacements	879	913
Autres travaux fournitures et de gestion	6 048	5 114
Impôts et taxes diverses	419	337

Autres charges d'exploitation	51	86
Totaux	8 150	7 109

4.8 Corrections de valeur sur créances douteuses (capital + intérêts).

	2008	**2007**
Dotations aux provisions liées à des créances clientèle	-11 317	-8 792
Pertes sur créances irrécouvrables	-2 004	-4 359
Reprises de provisions liées à des créances clientèle	5 610	7 683
Totaux	-7 711	-5 468

4,9 Impôt sur les sociétés.

	2008	**2007**
Impôt sur sociétés afférent au résultat ordinaire	1 510	1 423

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008.

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Sofemo S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations.

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte incertain que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Estimations comptables.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

3. Vérifications spécifiques.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Schiltigheim et Strasbourg, le 20 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes :

KMT Audit Réseau KPMG Arnaud Bourdeille Associé	Cabinet GROSS-HUGEL Claude Karli Associé

VI. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société, au 34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG.

0904171